

Q. Où devrais-je envoyer les contributions du groupe?

R. Pour les contributions aux entités de service des AA, communiquez avec votre comité de district, votre comité régional et votre bureau local d'intergroupe/bureau central.

DISTRICT

RÉGION

INTERGROUPE/BUREAU CENTRAL

AUTRE

BSG

- Vous pouvez faire vos contributions soit par chèque ou par carte de crédit, en utilisant l'enveloppe de contribution. Libellez les chèques à l'ordre de General Service Board et faites-les parvenir à :

General Service Office
P.O. Box 459
Grand Central Station
New York, NY 10163

(Veuillez inscrire votre numéro de groupe sur le chèque)

- Les contributions en ligne peuvent être faites par carte de crédit ou par E-Check. Cliquez sur l'icône Contributions des membres des AA en ligne sur www.aa.org.

Ce document de service a été préparé par le Bureau des Services généraux.

Le Trésorier du Groupe A.A.



**Le choix
d'un trésorier**

La collecte

**Mettre l'argent du
groupe en sécurité**

**Le déboursement
des fonds du groupe**

Les rapports du trésorier

La réserve prudente

**L'ouverture du compte de
banque/ID taxes**

Assurances

**Bureau des
Services généraux**

P.O. Box 459
Grand Central Station
New York, NY 10163
www.aa.org

L'argent et la spiritualité

Bien que la tâche d'un trésorier de groupe comporte souvent mille et un détails, il est important de se rappeler que l'argent confié à la garde du trésorier répond à un but spirituel: il permet à chaque groupe de remplir son objectif premier, transmettre le message des AA à l'alcoolique qui souffre encore. C'est là le travail fondamental des AA, et pour y arriver, le groupe doit garder ses portes ouvertes. Le trésorier de groupe constitue une partie importante de ce travail de Douzième Étape.

Le choix d'un trésorier

Le trésorier de groupe est l'un des plus grands postes de responsabilité dans tout groupe des AA. Même s'il n'y a pas de durée d'abstinence définie pour accéder au poste de trésorier de groupe, plusieurs suggèrent une durée d'abstinence raisonnable (au moins de six mois à un an, ou plus). Il est aussi suggéré que les trésoriers des groupes soient bien imprégnés des Douze Traditions, et qu'ils connaissent les principes et les pratiques du groupe lui-même.

La collecte

La collecte est le moyen traditionnel de s'assurer que le groupe s'autofinance. Puisqu'il n'y a aucune cotisation ni droit d'entrée pour être membre des AA, on demande à ceux qui assistent à la réunion de faire une contribution volontaire pour aider à payer les dépenses du groupe et à supporter les services locaux, de même que les services offerts par votre Bureau des Services généraux. Règle générale, après la collecte, le trésorier du groupe prend charge de l'argent recueilli.

Mettre l'argent du groupe en sécurité

Le trésorier du groupe prend les précautions nécessaires pour mettre les fonds du groupe en sécurité. De nombreux groupes déposent l'argent dans un compte de banque au nom du groupe, et souvent, les chèques requièrent deux signatures. Cette mesure assure la sécurité en cas de perte accidentelle; elle facilite aussi les déboursés et la comptabilité des revenus et des dépenses. Un relevé bancaire mensuel est généralement envoyé directement au trésorier du groupe, qui peut les apporter à la réunion d'affaires du groupe.

Le déboursement des fonds du groupe

Le trésorier du groupe est généralement la personne responsable du paiement des factures courantes du groupe et du maintien d'un relevé précis des fonds du groupe. Le trésorier doit être bien informé des dépenses du groupe et il devrait avoir l'adresse et les informations pertinentes de toutes les entités de services à qui le groupe contribue.

Après avoir payé les dépenses de base du groupe, telles le loyer, les publications, les rafraîchissements et l'assurance, le groupe peut participer au support financier de l'ensemble du Mouvement en envoyant de l'argent à diverses entités de services des AA: 1) son intergroupe local ou bureau de service, 2) sa région et son district, et 3) le Bureau des Services généraux. Plusieurs groupes offrent un soutien financier à leurs RSG qui participent à des activités de service.

Ces entités utilisent les contributions de différentes façons, mais toujours pour transmettre le message des AA à l'alcoolique qui souffre encore.

Contributions en ligne et contributions récurrentes:

On peut contribuer au Bureau des Services généraux en ligne, soit par carte de crédit ou par E-Check. «E-Check» est une forme de paiement en vertu duquel les fonds sont transférés électroniquement du compte de chèque de la personne qui fait la contribution au Conseil des Services généraux. De plus, les membres ou les groupes peuvent établir des contributions récurrentes qui porteront automatiquement à leur carte de crédit un versement mensuel, trimestriel ou annuel.

Les rapports du trésorier

La plupart des groupes exigent un rapport du trésorier et tout document pertinent lors des réunions d'affaires mensuelles ou autrement planifiées. Ainsi, tous les membres du groupe connaissent la santé financière du groupe et prennent des décisions de conscience de groupe concernant la façon de dépenser les fonds.

La réserve prudente

La plupart des groupes essaient de mettre un certain montant d'argent en réserve. Il n'y a pas de montant établi pour une telle réserve, mais la plupart des groupes essaient de mettre assez d'argent de côté pour couvrir au moins trois mois de dépenses de fonctionnement. Le groupe lui-même détermine généralement la somme et l'ob-

jectif de la réserve prudente. Notre expérience démontre qu'une accumulation de fonds des AA pour des besoins non spécifiés au-delà d'un niveau prudent peut détourner l'attention d'un groupe de la transmission du message à l'alcoolique qui souffre encore. On incite les groupes qui ont des fonds en surplus à supporter d'autres entités de service.

L'ouverture d'un compte bancaire/ID taxes

Certains groupes gardent leurs fonds dans un compte de banque où un numéro de taxe ID est requis – même pour les comptes bancaires qui ne portent pas intérêt. La première chose à faire pour obtenir un «Numéro ID Fédéral», c'est de remplir le formulaire SS-4, que l'on trouve dans les bureaux du Internal Revenue Service, ou au site Web du IRS, à www.irs.gov. Chaque groupe des AA doit obtenir son propre numéro; il n'y a aucun numéro qui s'applique à l'ensemble des Alcooliques anonymes. Selon le montant que votre groupe gardera en dépôt dans une banque, et les frais bancaires, vous pourriez trouver avantageux de demander le statut d'exemption de taxe. Pour informations, consultez la publication IRS 557, «Tax-Exempt Status for Your Organization». Il serait utile de consulter un comptable pour en apprendre davantage sur le sujet. (Ne s'applique qu'aux É.-U.)

Assurances

Il arrive que des propriétaires demandent aux groupes des AA d'avoir une couverture d'assurance. Certains groupes collaborent avec l'établissement, et ils achètent un avenant dans la police d'assurance responsabilité de l'établissement. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter une agence d'assurances locale.

Autres ressources pour les trésoriers de groupe

Pour plus d'informations lisez la brochure «L'autonomie financière: alliance de l'argent et de la spiritualité», ou les Lignes de conduite des AA sur les finances. La brochure «Le groupe des AA» traite du rôle et des qualifications des trésoriers, et de leur rôle dans la structure de service des AA. On peut se procurer ces articles en communiquant avec le Bureau des Services généraux à New York, ou en allant sur le site Web du BSG, www.aa.org.